

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

PROCES - VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2003

L'an deux mil trois, le vingt trois septembre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Michel FUGLER, Jean MARIN, Vincent WERNER et Mme Christiane HASSENFORDER, Adjoint, Mmes Christine MUNSCH, Josiane NIBLING, Sylvie PLAIN et Chantal BUCHMANN, Conseillères Municipales, MM. Jean-Marc WEBER, Bertrand MECHLER, Olivier GASSER, Hubert ROTHENBURGER et Christian JOB, Conseillers Municipaux.

ABSENT avec EXCUSE : M. Bernard JUNCKER, Conseiller Municipal.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

M. Bernard JUNCKER, Conseiller, a donné procuration de vote à M Hubert ROTHENBURGER, Conseiller.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27/06/2003
- 2/ Modification éventuelle des modalités d'établissement des impôts locaux directs
- 3/ Communauté de Communes : rapport d'activité 2002
- 4/ Demande de subvention
- 5/ Demande de modification du P.O.S.
- 6/ Affaires relatives au personnel
- 7/ Divers

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures et salue bien cordialement l'assemblée ainsi que l'unique auditeur.

Il fait part de la procuration suivante :

- M. Bernard Juncker à M. Hubert Rothenburger

Puis, il adresse ses remerciements et/ou félicitations :

- aux organisateurs et participants à l'inauguration du Sudel le 29/06/2003,
- à l'Association "Les Amis du Sudel" pour l'organisation de la fête montagnarde qui a suivi l'inauguration le 29/06/2003,
- à toutes celles et ceux qui se sont déplacés à Grävenwiesbach pour le 100^{ème} anniversaire des Sapeurs-Pompiers les 5 et 6/07/2003,
- à l'Association "Les Randonneurs du Hartmannswillerkopf" pour l'organisation de la traditionnelle marche populaire les 12 et 13/07/2003,
- à celles et ceux qui se sont investis lors de la venue de jeunes de Grävenwiesbach fin juillet 2003,
- au jury des maisons fleuries, composé d'élus de communes environnantes, qui a parcouru le village le 2/08/2003,
- aux organisateurs des "Portes Ouvertes" à la Cave Viticole du Vieil Armand les 2 et 3/08/2003,
- aux représentants de l'Etat qui se sont déplacés à Wuenheim dans le cadre de la visite de l'exploitation viticole de M. Hervé Schwendenmann le 3/09/2003,
- aux conseillers qui ont donné un coup de main à la mise en peinture et lasure de plusieurs accessoires destinés à l'embellissement du village,
- à Mmes Buchmann et Munsch qui ont assuré l'arrosage des géraniums des écoles et du parvis de l'église pendant les congés de l'agent communal,
- aux Adjointes et Conseillers qui ont donné un coup de main pour l'arrosage des massifs floraux,
- à M. Marin, Adjoint et à MM. Lieby et Claude de l'APGIS pour l'organisation des activités "été" en corrélation avec 3 autres communes du secteur,
- à MM. les Adjointes Fugler et Marin qui ont encadré les emplois "été".

Il fait part ensuite des lettres de remerciements émanant de :

- l'école élémentaire pour le soutien financier de la commune à la classe verte,
- la Prévention Routière et l'Association Française des Sclérosés en plaques pour la subvention communale 2003.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27/06/2003:

Le Procès-Verbal de la séance du 27/06/2003 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : MODIFICATION EVENTUELLE DES MODALITES D'ETABLISSEMENT DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX :

1/ M. le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions des articles 1383A, 1464B et 1464C du code général des impôts qui permettent d'exonérer de la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties et/ou de taxe professionnelle les établissements créés ou repris à des entreprises industrielles en difficulté durant les deux années suivant l'année de création ou de reprise d'établissement.

Il rappelle que la décision d'exonération peut concerner :

- soit la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit la taxe professionnelle, soit ces deux taxes ;
- soit les établissements créés, soit les établissements repris à des entreprises industrielles en difficulté, soit ces deux catégories d'établissements.

Il fait savoir ensuite, qu'il a été sollicité par écrit par une personne souhaitant créer une entreprise individuelle et qui analyse les conditions d'obtention d'aides suivant le lieu d'implantation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'exonérer durant les deux années suivant celle de leur création ou de leur reprise, de la part communale :
 - * de taxe professionnelle, les créations d'établissements et les reprises d'établissements industriels en difficulté ;
- charge M. le Maire de notifier cette décision à la Direction des services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

2/ M. le Maire expose ensuite au Conseil Municipal les dispositions des articles 1465 et 1465B du code général des impôts qui permettent d'exonérer totalement ou partiellement de la part communale de taxe professionnelle certaines opérations dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'exonérer de taxe professionnelle, selon les modalités ci-dessous, les entreprises qui, remplissant les conditions légales ou réglementaires pour pouvoir y prétendre, procéderont sur le territoire communal aux opérations suivantes :

POURCENTAGE d'EXONERATION pour :					
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année
Etablissements industriels					
✧ créations	100	100	100	75	50
✧ extensions	100	100	100	75	50
✧ décentralisation	100	100	100	75	50
Etablissements de recherche scientifique et technique					
✧ créations	100	100	100	75	50
✧ extensions	100	100	100	75	50
✧ décentralisation	100	100	100	75	50
Services de direction, d'études d'ingénierie et d'informatique					
✧ créations	100	100	100	75	50
✧ extensions	100	100	100	75	50
✧ décentralisation	100	100	100	75	50
Reprises d'Etablissements industriels en difficulté	100	100	100	75	50
Reprises d'Etablissements en difficulté, exerçant une activité de recherche scientifique et technique	100	100	100	75	50
Reprise de service de direction, d'étude, d'ingénierie et d'informatique	100	100	100	75	50
Reconversions d'établissements industriels	100	100	100	75	50
Reconversions d'activités de recherche scientifique et technique	100	100	100	75	50
Reconversions de service de direction, d'étude, d'ingénierie et d'informatique	100	100	100	75	50

- charge M. le Maire de notifier cette décision à la Direction des services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

A préciser que les dispositions de cette délibération prendront effet à compter du 01/01/2004.

3° / POINT : COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITE 2002 :

L'article L 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président de la structure intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport a été transmis aux Conseillers.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

4° / POINT : DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la demande de subvention suivante:

- Lycée Théodore Deck de Guebwiller : voyage pédagogique en Allemagne d'une élève de Wuenheim : 15 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5° / POINT : DEMANDE DE MODIFICATION DU P.O.S. :

Ce dossier a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la Commission Réunie du 19/09/2003.

M. le Maire rappelle que la demande de Certificat d'Urbanisme qui portait sur la parcelle N° 1 – section 2 et déposée par Intérieurs SARL d'Ammerschwihr, a fait l'objet d'un avis négatif en date du 13/06/2003.

Ce certificat d'urbanisme a informé le pétitionnaire que l'opération projetée n'est pas réalisable dans la mesure où il ne ressort pas des pièces du dossier que les réseaux de viabilité destinés à desservir les constructions projetées s'intègrent dans le plan d'ensemble de la desserte de la totalité du secteur NAa2.

Il précise également que, selon l'article NA 2.2. du règlement du plan d'occupation des sols, la condition première de constructibilité est qu'un plan d'aménagement couvre l'ensemble du secteur ; or, le terrain d'assiette des deux constructions objet du certificat d'urbanisme ne représente qu'une très petite partie du secteur concerné et ne s'intègre dans aucune opération d'ensemble (lotissement ou ZAC).

Par lettre en date du 06/08/2003, Intérieurs SARL d'Ammerschwihr, demande une modification du P.O.S. afin de détacher la parcelle 1, section 2 de la zone NAa2 et de la transférer en zone UC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de ne pas donner suite à la demande présentée par Intérieurs SARL d'Ammerschwihl essentiellement pour la raison évoquée par la lettre de la D.D.E.,
- décide de réfléchir sur l'évolution du P.O.S. vers un P.L.U. (plan local d'urbanisme)

6° / POINT : AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL :

Par lettre en date du 27/08/2003, M. Jean Geisser, Agent Technique Principal à la Commune, sollicite un congé de fin d'activité à compter du 31/12/2003.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin saisi à ce sujet, vient de nous faire savoir que M. Geisser semble réunir les trimestres requis pour pouvoir bénéficier de ce congé de fin d'activité, sous réserve de confirmation par la CNRACL auprès de laquelle un dossier est déposé.

Il est à préciser que la collectivité est seule habilitée juridiquement à déterminer l'ouverture du droit à congé de fin d'activité et que le fonds de compensation est seul compétent pour l'attribution de ce remboursement.

Tout emploi libéré par l'attribution d'un congé de fin d'activité doit donner lieu à un recrutement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la demande de congé de fin d'activité formulée par M. Geisser Jean,
- charge M. le Maire du recrutement d'un nouvel agent technique.

7° / POINT : DIVERS :

- **Informations diverses :**

* notifications de subventions du Conseil Général :

Réfection du soubassement à l'église paroissiale	3.500,00 €
Réaménagement de la mairie (solde)	29.026,03 €

* Brigade Verte : le rapport du 2^{ème} trimestre 2003 mentionne 44 rondes et/ou interventions sur le territoire de la commune

* Sécheresse : 5 dossiers de demande d'indemnisation ont été adressés à la DDAF

* Nettoyage de l'école élémentaire : c'est Mme Michèle Siffert qui a été recrutée à ce poste en remplacement de Mme Bertrand, démissionnaire

* ADSL (Internet à haut débit) : la commune de Wuenheim en sera équipée au cours du **2^{ème} trimestre 2004**

* Activités "été" : M. Marin, Adjoint, fait un bilan succinct des activités "été" qui ont été organisées pour la première fois à Wuenheim et dans 3 communes avoisinantes (Jungholtz, Rimbach-Zell et Rimbach).

* Liste des points examinés en Commissions Réunies du 19/09/2003 :

- Prochain C.M. : définir orientations budgétaires 2004
- Fiche financière 2002 de la commune par rapport au Département et à la Région
- Pôle communal d'activités : situation au 19/09/2003
- Enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques "Centre Village" : lettre de la Région "Alsace"
- Travaux de voirie à l'étude (M. Werner → Rue du Vieil Armand – Eclairage public)
- Accès Internet pour l'école élémentaire
- Sonnerie des cloches de l'église pendant la nuit
- Rapport 2^{ème} trimestre de la Brigade Verte
- Document "Les aires d'accueil des gens du voyage"
- Opération "Noël aux fenêtres" → Office de Tourisme de Soultz
- Voyage à Grävenwiesbach le 11/10/2003 : 50^{ème} anniversaire de la Paroisse
- Organisation de la journée "banque alimentaire" le 29/11/2003
- Organisation de "la caravane des villages" par "Sucre d'Orge" : demande accord de principe de la commune
- Création d'un site Internet pour la commune : point sur l'avancement du dossier
- Mise en place d'une signalétique dans le village : point sur l'avancement du dossier
- Construction du nouveau réservoir : les travaux ont démarré
- Le panneau de basket de la salle des fêtes renversé a été remplacé
- Calvaire "Kritt" : les travaux de restauration sont en voie d'achèvement
- Point sur les emplois "été" 2003

- Dates à retenir :

* 29/11/2003 : collecte de la banque alimentaire

* 10/12/2003 : distribution des sacs pour le tri sélectif pour l'année 2004

La séance est close à 21h15, après que M. le Maire eut souhaité un franc succès à la toute prochaine édition de la Fête du Vin Nouveau.